



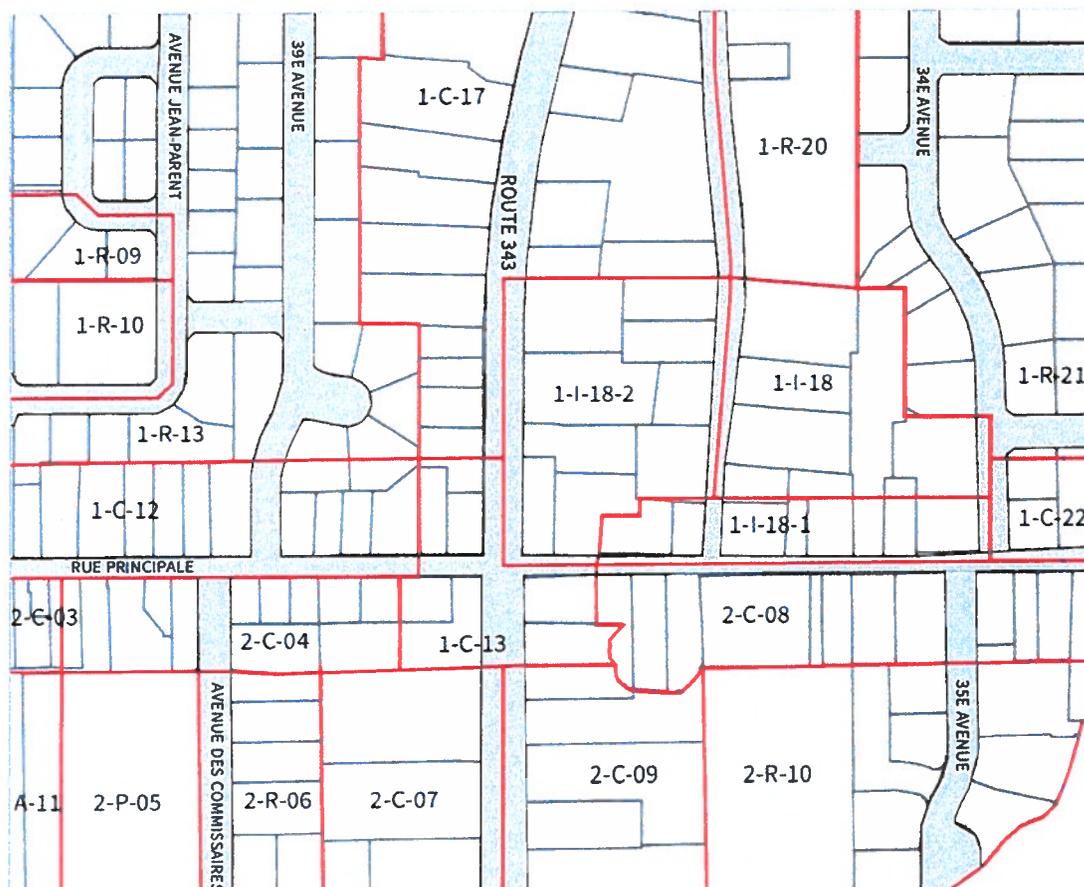
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 834-2023

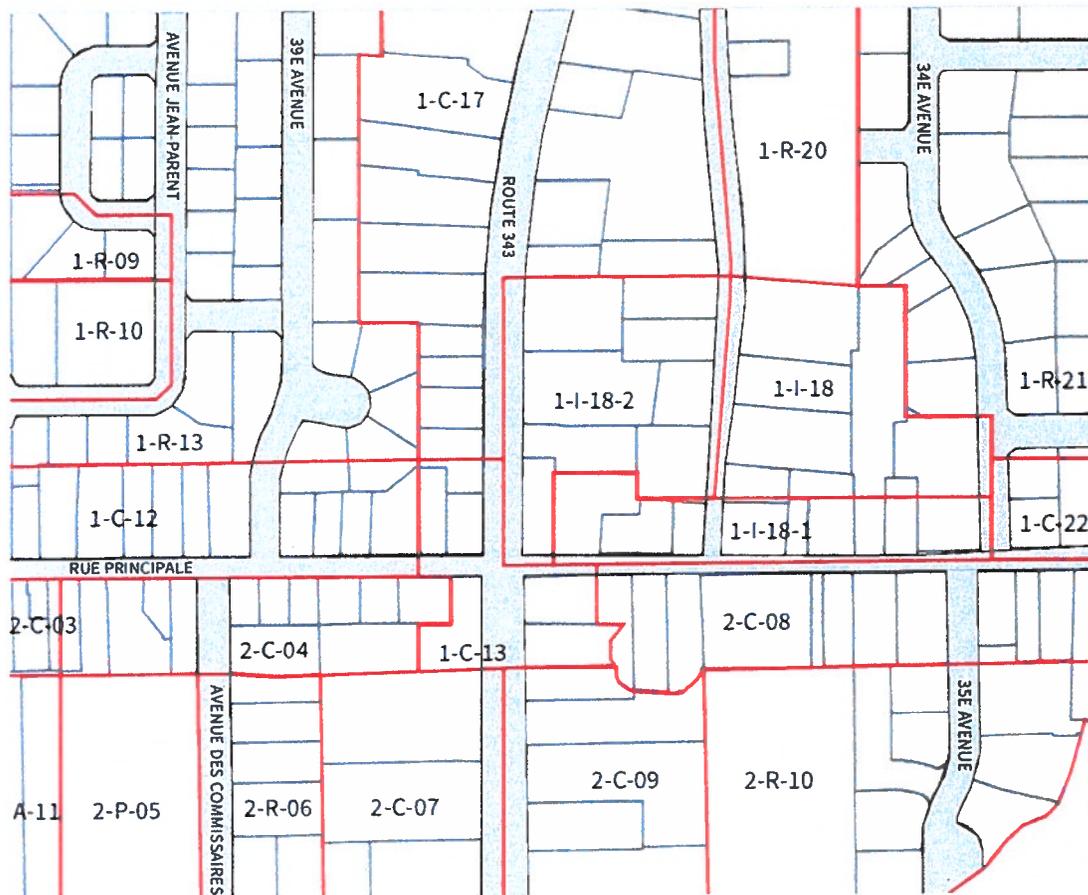
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :
- 2- **834-2023**, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les zones 1-I-18-1, 1-I-18-2 et 1-C-13, 2-C-04, ainsi que la zone 1-C-13;
- 3- QUE le projet de règlement **834-2023**, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **mercredi 5 juillet 2023, à 19 h, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare;**
- 4- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 5- QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 6- QUE le projet de règlement **834-2023** peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité.
- 7- QUE les zones visées sont : 2-C-04, 1-C-13, 1-I-18-2 ainsi que 1-I-18-1 et les zones concernées sont 1-R-13, 1-C-17, 1-R-20, 1-I-18, 1-C-12, 1-C-22, 2-C-03, 2-C-08, 2-P-05, 2-R-06, 2-C-07, 2-C-09 et A-11, identifiées sur le plan ci-dessous. Elles correspondent à des parties des voies de circulation suivantes : rue Principale, Route 343, avenue Jean-Parent, 39^e Avenue, avenue des Commissaires, rue Laporte, 34^e Avenue et 35^e Avenue.

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION



DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 12 juin 2023.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 12^e jour du mois de juin 2023, entre 8 h et 12 h, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 14 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de juin 2023.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier